



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Protection des sources d'information : les graves lacunes de la loi Dati

"L'atteinte portée au secret des sources des journalistes n'était pas justifiée par l'existence d'un impératif prépondérant d'intérêt public et la mesure n'était pas strictement nécessaire et proportionnée au but légitime poursuivi", a considéré la Cour de cassation.

Pour autant, les journalistes CFDT soulignent les graves lacunes de cette loi, adoptée contre les souhaits de la plupart des syndicats et associations de journalistes, qui entretient un flou évident sur les motifs permettant de violer le secret des sources d'information du public.

En demandant que soit consacré le principe de la protection du secret des sources, ce n'est pas un privilège que revendiquent les syndicats de journalistes, mais bien un environnement légal protecteur pour tous ceux qui les aident à bien accomplir leur mission d'informer".

Le secret des sources c'est le principe qui prévoit qu'un journaliste ne révèle pas, sans leur accord, l'identité de celles et ceux qui l'ont informé".

Et si cette règle élémentaire de déontologie ne fait pas l'objet d'une protection très stricte, les sources qui se sentiront insuffisamment protégées, cesseront de renseigner les journalistes".

A leur tour, les journalistes seront dans l'incapacité d'informer réellement leurs concitoyens. Ces derniers devront alors se contenter d'une presse uniforme et ne pourront pas se prévaloir d'une information suffisamment fiable et plurielle pour exercer leurs droits et prérogatives de citoyens".

Cette règle aurait permis d'éviter le mauvais feuillet des procédures scandaleuses lancées contre le journal Le Monde et ses informateurs, qui dure depuis près d'un an et demi et qui ne fait pas honneur à la République française

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (/~vanessa/cfdt/rss.xml)